

# **FONPEPS : fonds national pour l'emploi pérenne dans le spectacle, LA VALLS DES PROMESSES**

Ce dispositif est soit-disant mis en place pour encourager la création d'emplois, aider la professionnalisation des structures culturelles et assurer leur « développement ».

Les aides du FONPEPS sont versées aux entreprises du spectacle pour la mise en place de contrats courts en CDD et surtout pour toute embauche en CDI du (ou de la) premier(e) salarié(e) d'une petite structure culturelle. Ce dispositif ne pourrait donc à priori pas être détourné par de grosses entreprises du spectacle (en particulier par celles de l'audio-visuel).

Il a commencé à entrer en vigueur progressivement à l'automne 2016. Son enveloppe globale annuelle est de 90 millions d'euros.

La prime à l'emploi « pérenne » de salarié(e)s du spectacle est la principale aide du FONPEPS. Il est précisé que cette aide ne pourra profiter qu'à un(e) bénéficiaire des annexes VIII ou X dont le salaire est inférieur à trois SMIC.

L'idée est donc bien avec le FONPEPS non pas de soutenir les salarié(e)s intermittent(e)s, mais bien de les encourager à renoncer à l'intermittence...

Lisez la suite de ce communiqué ci-dessous.